

Québec, le 11 mai 2010

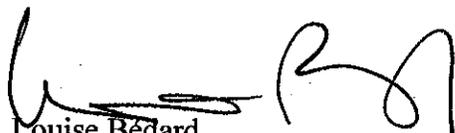
Madame Anik Montminy  
Directrice de cabinet  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 13 avril dernier, monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et le 14 avril, monsieur Michel Matte, député de Portneuf, déposaient une pétition à l'Assemblée nationale demandant d'actualiser l'aide financière du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

Je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin quelle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression des mes sentiments les meilleurs.



Louise Bédard  
Directrice de cabinet

Québec, le 11 mai 2010

Monsieur Jacques P. Dupuis  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Une pétition a été déposée à l'Assemblée nationale pour demander d'actualiser l'aide financière du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) :

- Le 13 avril dernier par monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet ;
- Le 14 avril dernier par monsieur Michel Matte, député de Portneuf.

Le PEFSAD est un élément essentiel du soutien à domicile, ce qui explique que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) y ait investi massivement au cours des dernières années.

En effet, pour soutenir les entreprises qui faisaient face à des difficultés financières pouvant compromettre l'offre de service d'aide domestique, le MSSS a intégré au PEFSAD des mesures de soutien financier direct aux entreprises depuis 2005-2006. En 2009-2010, cela constitue un investissement de 16M\$. Cette somme, qui représente 28% de la contribution du MSSS dans le PEFSAD, est un apport très important aux entreprises sans qu'une augmentation d'heure de service ne leur soit demandée.

De plus, pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à l'aide variable maximale, notre gouvernement a ajusté, en 2007, la grille d'exemption en fonction du Régime de pension de vieillesse du Canada et supplément du revenu garanti (PVSRG). Ceci a nécessité des investissements de

4,4M\$ par année pour permettre à 30 000 ménages d'obtenir une hausse de l'aide variable. De ceux-ci, 8000 ménages ont atteint l'aide variable maximale.

Également, pour soutenir l'accès aux services, le MSSS a procédé à une hausse de l'exonération financière prévue au PEFSAD. Cette hausse est effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009. Cette augmentation touche particulièrement la clientèle démunie financièrement et qui reçoit de l'aide variable. Ainsi, les personnes bénéficiant de l'aide variable maximale ont vu leur exonération augmenter de 1,00\$.

Comme vous pouvez le constater, le MSSS a accru considérablement le soutien aux entreprises d'économie sociale en aide domestique au cours des dernières années et nous en sommes très fiers. Toutefois, nous sommes conscients que l'aide apportée n'a pas résolu toutes les demandes de ces entreprises.

À cet égard, nous sommes sensibles aux représentations des entreprises d'économie sociale en aide domestique et nous avons des échanges avec leur représentants à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

La ministre déléguée,



Lise Thériault